

Nominations du gouverneur en conseil

Il faut dire aussi que cette disposition du Règlement de la Chambre des communes fait en sorte que cela évite à ceux et à celles qui font des nominations de faire de mauvaises nominations.

Monsieur le Président, sachant très bien que j'aurais, moi, en tant que personne, en tant que Canadienne, la chance d'être nommée à un poste de direction d'une corporation de la Couronne et que je n'aurais spécialement aucune compétence dans le domaine... je pense que je serais très mal à l'aise d'accepter une telle nomination, puisqu'il y aurait la possibilité pour le Comité permanent de la Chambre de me faire venir devant eux et d'aller expliquer devant les membres du Comité les compétences que j'aurais. Je pense, monsieur le Président, que cela évite énormément de mauvaises nominations et il faut reconnaître absolument là-dedans le leadership du premier ministre qui a été très impliqué dans cette réforme parlementaire.

Vous savez, monsieur le Président, je me rappelle très bien quand le député de Saint-Jean-Est a fait part à la Chambre du rapport du Comité. J'avais vu le premier ministre qui était venu à la Chambre des communes écouter notre collègue de Saint-Jean-Est particulièrement, parce que la question des nominations était un domaine qui l'intéressait grandement.

Monsieur le Président, j'écoutais tout à l'heure mon collègue de Cochrane—Supérieur (M. Penner). D'ailleurs, c'est un député de la Chambre qui a été lui aussi indirectement impliqué puisqu'il était particulièrement intéressé à la réforme. Il est venu à deux ou trois reprises au Comité et il sait très bien que cette question des nominations par décret a été une question très importante qui a été étudiée en profondeur. Nous avons examiné toutes les possibilités qui s'offraient à nous relativement à cette épineuse question.

Évidemment, on a été obligé de faire certaines concessions. Vous savez, monsieur le Président, quand j'écoute mon collègue qui a présenté la motion nous dire: Ah, monsieur le Président, c'est épouvantable, au Canada, on fait des nominations partisans, et ainsi de suite, je pense que le député parle au nom d'un parti politique qui ne sera jamais assis du côté du pouvoir, parce que, voyez-vous, il faut être réaliste quand même dans un système de démocratie de partis politiques. Il faut quand même avouer que lorsque le gouvernement progressiste conservateur est au pouvoir, il se doit, c'est presque une obligation, de mettre en place des personnes qui croient à ses politiques.

Mon collègue du Nouveau parti démocratique serait mal pris, je pense, si un jour il faisait partie du gouvernement. Les néo-démocrates qui nommeraient un conservateur reconnu, responsable d'une société ou d'une compagnie de la Couronne, ou enfin, d'un comité, je pense, monsieur le Président, que ce serait assez comique de voir comment cela pourrait s'arranger. Il faut quand même être réaliste.

Alors, je pense qu'il faut quand même admettre que oui, les députés de la Chambre doivent continuellement, et ce annuellement, réfléchir sur les règlements qui nous régissent, réfléchir aussi sur d'autres domaines qui concernent la vie de tous les jours d'un député. Il faut quand même aussi avouer que depuis la réforme du Règlement, il y a quand même de grandes améliorations. Il n'y a rien de parfait, bien sûr. Tout est à

repenser souvent au bout de cinq, dix, quinze, vingt ans, monsieur le Président. C'est un nouveau monde avec des nouvelles idées et même, je dirais moins que cela, à toutes les années.

Alors, il faut, collectivement, comme députés de tous les côtés de la Chambre se poser des questions et se réévaluer et réévaluer nos règlements. Et je suis parfaitement d'accord avec mon collègue de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp) ainsi que mon collègue de Cochrane—Supérieur relativement à cette capacité que nous avons comme députés de se reposer des questions.

Je voudrais, monsieur le Président, aussi noter qu'un droit de veto sur une nomination, comme le voit mon collègue de Thunder Bay—Nipigon, m'apparaît un petit peu arbitraire. Vous savez, quand même, un droit de veto ou un droit de nomination... Savez-vous, monsieur le Président, je vais vous dire très honnêtement qu'à la suite de mes travaux au Comité permanent de la Chambre et d'audiences de témoins qui sont venus nous parler de cette question d'examen des nominations par décret, je suis la première à dire que je n'aimerais pas cela être moi-même placée dans une situation où, comme députée, j'aurais à choisir parmi mes commettants deux ou trois personnes sur une possibilité de 1 000 personnes qui auraient la capacité, l'intelligence et la compétence de siéger sur des commissions du gouvernement.

Je préfère que ces nominations soient faites par le premier ministre pour m'éviter de me mettre dans des situations embarrassantes vis-à-vis de mes propres commettants. Et actuellement, je suis persuadée, monsieur le Président, que mon collègue doit être d'accord que les articles 103 et 104 du Règlement de la Chambre des communes répondent à ces questions et attentes et que s'il veut être d'accord avec moi là-dessus, il faut admettre que notre gouvernement a fait un grand pas dans cette voie et que sa motion, à ce stade-ci, n'a pas sa raison d'être et qu'elle devrait tout simplement être retirée de l'avis des motions puisque le gouvernement a répondu à cette question des nominations par décret.

• (1750)

[Traduction]

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, je ne parlerai que pendant cinq minutes afin de permettre au député de London-Est (M. Jepson) de prendre la parole. Je tiens à traiter de tout ce qui a entouré la question de l'examen des nominations.

La Chambre se rappellera que, au début du mandat du gouvernement actuel, des nominations avaient suscité une vive controverse parce qu'elles semblaient reposer et reposaient effectivement sur un certain favoritisme. Le premier ministre (M. Mulroney) avait réagi aux accusations en disant que cette affaire avait été soumise au comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes. Ce comité a parfois été appelé comité McGrath. Pendant quelque six mois et grâce à une manœuvre plutôt adroite du point de vue politique, le premier ministre a pu répondre aux accusations de népotisme que cette affaire avait été renvoyée au comité présidé par le député de Saint-Jean—Est. Il ajoutait qu'il attendait impatiemment les recommandations du comité et autres choses du genre.